



MAIRIE DE NASBINALS  
LOZÈRE

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NASBINALS

### Procès-Verbal de la séance du 13 décembre 2025

**Président :** Bernard BASTIDE

**Secrétaire :** Bruno GABRILLARGUES

**Présents (12) :** Bernard BASTIDE, Jérôme BROUSSARD, Laurent MOULIADE, Christophe BOUQUET, Patrick BRIOUDES, Bruno GABRILLARGUES, Jean PRAT, Laurence RATERY, Jean-Pierre REY, Loïc ROSSIGNOL, Dominique SAUVAGE, Francis VIALARD.

**Représentés (3) :** Eric CARIOU à Jérôme BROUSSARD, Jean-François MONTIALOUX à Bernard BASTIDE, Angélique CRUEYZE à Dominique SAUVAGE.

**Absent et absent excusé (0) :**

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

**NOMBRE DE VOTANTS : 15**

Participait également à cette séance ordinaire Mme Catherine BRUNEL, secrétaire général.

#### ORDRE DU JOUR :

- Approbation procès-verbal du Conseil Municipal du 12/11/2025
- Promesse Bail professionnel Pharmacie
- Emprunt aménagement bâtiment ancienne poste en pharmacie
- Convention avec le SMAG PNR de l'Aubrac pour le développement de panneaux de Relais Information Services (RIS)
- Subventions diverses
- Décisions modificatives
- Questions diverses

#### DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur Bruno GABRILLARGUES est désigné Secrétaire de séance.

### DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### APPROBATION PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12/11/2025

Vu l'envoi du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 12 novembre 2025 aux élus par mail le 8 décembre 2025 avec l'ordre du jour de la séance du 13 décembre 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'APPROUVER le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 12/11/2025.

POUR :	15	CONTRE :	0	ABSTENTION :	0
--------	----	----------	---	--------------	---

### **PROJET PROMESSE BAIL PROFESSIONNEL PHARMACIE**

La Commune de Nasbinals procède, actuellement, à la réhabilitation de l'ancien bâtiment de la Poste sis 1 place du Foirail afin de transférer la pharmacie.

Dans le cadre de la mise à disposition des locaux, la Commune prévoit de conclure un bail professionnel avec la SELARL PHARMACIE DE L'AUBRAC.

Par définition, le bail professionnel est conclu en vue de l'exploitation d'un local destiné à l'exercice d'une activité professionnelle libérale.

Le projet de bail professionnel, joint à la présente délibération, a pour objet de préciser les conditions d'occupation des locaux appartenant à la Commune de Nasbinals stipulant, notamment, les principales dispositions suivantes :

- Le loyer mensuel d'un montant de 1 000 euros sans TVA prévoit l'occupation des locaux d'une superficie de 110 m<sup>2</sup> suivants : espace vente, cabine orthopédie, cabine vaccination, local PDA, laboratoire, cuisine-salle de repos, back office, sas de livraison, cage d'escalier et sanitaires avec douche ;
- Le loyer fera l'objet d'une révision annuelle en fonction de la variation de l'indice des loyers des activités tertiaires (ILAT) publié par l'INSEE ;
- La durée du bail est fixée à 9 ans ;
- Le dépôt de garantie est équivalent à deux mois de loyer soit 2 000 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de FIXER le loyer mensuel à 1 000 euros,
- de FIXER la durée du bail à 9 ans,
- de FIXER le montant du dépôt de garantie à 2 mois de loyer soit 2 000 €uros
- d'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer le bail professionnel à intervenir entre la Commune de Nasbinals et la SELARL PHARMACIE DE L'AUBRAC.

POUR :	15	CONTRE :	0	ABSTENTION :	0
--------	----	----------	---	--------------	---

### **REALISATION D'UN EMPRUNT AUPRES DU CREDIT AGRICOLE DU LANGUEDOC**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le plan de financement pour l'aménagement du bâtiment de la Poste et son inscription budgétaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de réaliser auprès du CREDIT AGRICOLE DU LANGUEDOC et aux conditions de cet établissement un emprunt aux caractéristiques suivantes afin de financer les travaux d'aménagement du bâtiment de la Poste :

#### **BUDGET PRINCIPAL :**

Montant	250 000 €uros
Objet	Financer les investissements
Type de prêt	Prêt taux fixe 3.82 %
Durée en années	15 ans
Périodicité de remboursement	Mensuelle
Type d'amortissement du capital	Progressif
Frais dossier	0.15 % du montant contracté

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les contrats ou tous les documents relatifs aux présents emprunts.

POUR :	14	CONTRE :	0	ABSTENTION :	1
--------	----	----------	---	--------------	---

### **CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE DE NASBINALS ET LE SMAG DU PNR DE L'AUBRAC POUR LE DEPLOIEMENT DE PANNEAUX DE RELAIS INFORMATION SERVICES (RIS)**

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention de partenariat entre la Commune de Nasbinals et le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion (SMAG) du PNR de l'Aubrac pour le déploiement de panneaux de Relais Information Services (RIS).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le projet de convention de partenariat établi avec le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac fixant les différentes modalités ;
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire aux fins de signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

POUR :	15	CONTRE :	0	ABSTENTION :	0
--------	----	----------	---	--------------	---

## SUBVENTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 2025-34 en date du 9 avril 2025. Il propose à l'assemblée de d'attribuer à l'Association LE BOUT'D'CHOU la somme de 480 €uros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, donne un avis favorable pour octroyer la somme de 480 €uros à l'association LE BOUT'D'CHOU.

POUR :	15	CONTRE :	0	ABSTENTION :	0
--------	----	----------	---	--------------	---

## DECISION MODIFICATIVE N° 4 - BUDGET PRINCIPAL

### DECIDE

- d'autoriser les transferts de crédits suivants :

Objet/libellé	Section	Chapitre	Nature	Dépenses - Recettes
Installations de voirie	Investissement	21	D 2152-376	+ 3 269.40
		21	D 2152-377	+ 2 400.00
Autres immobilisations corporelles	Investissement	21	D 2188-378	+ 550.00
			D 2188-379	+ 590.00
Matériel et outillage D'incendie et de défense civile	Investissement	21	21568-375	+ 1 658.30
Construction	Investissement	23	D 2313-239	- 8 467.70

POUR :	15	CONTRE :	0	ABSTENTION :	0
--------	----	----------	---	--------------	---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures 10.

Bruno GABRILLARGUES  
Le Secrétaire de séance



Bernard BASTIDE  
Maire de Nasbinals

